



LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX PUBLICATIONS DE L'ATC

Mise à jour : Avril 2014

PRINCIPES DIRECTEURS / OBJECTIFS

- L'ATC est LA source en matière de manuels techniques, lignes directrices et bonnes pratiques liés aux domaines des transports et des routes au Canada. L'élaboration, la production et la distribution des publications de l'ATC contribuent grandement au succès de l'atteinte de la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'association.
- Les publications de l'ATC sont le legs le plus visible du programme technique de l'ATC. Ces documents techniques hautement spécialisés permettent aux gens œuvrant dans les domaines des transports et des routes de prendre des décisions éclairées dans leur milieu de travail.
- Dans le cadre d'une stratégie d'activité commerciale diversifiée, les publications de l'ATC génèrent des recettes de vente dans le but d'appuyer les opérations générales de l'ATC.

TYPES DE PUBLICATIONS

Les **guides d'application nationale** sont des documents techniques de référence qui préconisent des façons de mettre en œuvre une mesure particulière ou un dispositif donné. Ces guides sont habituellement le fruit de projets à financement groupé sous l'autorité du Conseil des ingénieurs en chef (CIC) qui peuvent être appliqués en tout ou en partie par les différentes administrations, à titre de norme ou de procédure officielle d'exploitation. Avant d'être acceptés pour fins de publication, les guides doivent être approuvés par 75 % des membres votants du CIC. Un exemple d'un guide d'application nationale est le *Manuel canadien de la signalisation routière*.

Les **recueils de bonnes pratiques** sont des documents techniques qui fournissent de l'information sur un sujet donné, en proposant des exemples de techniques, d'outils ou de politiques qui peuvent être utilisés aux fins d'apporter des solutions à des problèmes spécifiques, souvent cernés dans le cadre d'études de cas. Les recueils de bonnes pratiques sont habituellement le fruit de projets à financement groupé exécutés sous l'autorité des conseils de l'ATC, et doivent être approuvés par le conseil visé. À titre d'exemple d'un tel document, mentionnons la *Synthèse de pratiques de conception des zones médianes*. Lorsqu'un recueil de bonnes pratiques est appelé à servir également de guide d'application nationale, il doit être approuvé par voie de scrutin postal par le CIC, quel que soit le conseil parrain du projet. À titre d'exemple d'un tel recueil, mentionnons le *Guide de gestion des sels de voirie*.

Les **rapports de recherche** sont des documents techniques qui fournissent un sommaire des informations réunies à la faveur d'enquêtes, de recherches documentaires et de l'acquisition de connaissances d'expert sur un sujet particulier. Ils suivent le mécanisme des projets à financement groupé, et doivent être approuvés par le conseil visé. Comme exemple d'un tel rapport, citons celui des *Indicateurs de transports urbains – Quatrième enquête*.

Les **dossiers d'information** se présentent sous forme de courtes synthèses de haut niveau portant sur des sujets spécifiques (moins de 15 pages) et doivent être approuvés par le conseil visé avant d'être diffusés. À titre d'exemple, citons *Tarifcation routière dans le contexte urbain*.

Les **dossiers de notions élémentaires** présentent des sommaires (de 2 à 5 pages) de haut niveau renfermant des renseignements clés sur des publications spécifiques de l'ATC. À titre d'exemple, mentionnons le *Dossier d'information sur la perceptibilité des voies réservées au transport en commun par le marquage de la surface*.

ORIGINE DES PUBLICATIONS

Élaboration

Les publications de l'ATC sont le fruit de contributions généreuses en temps, en ressources et en expertise de la part des membres et bénévoles de l'ATC, des membres des conseils et comités, des partenaires de financement de projets, d'experts-conseils et des organisations partenaires. Bien que certains documents proviennent des projets bénévoles, la majorité des publications sont préparées en application du modèle des projets à financement groupé de l'ATC. Conséquemment, ces projets ne pourraient voir le jour sans le soutien et les contributions financières de nombre d'administrations et d'organisations à l'appui du bon déroulement des projets en question (voir *Lignes directrices sur les projets à financement groupé de l'ATC*, sur le site Web de l'Association).

La supervision des projets à financement groupé est assurée par des comités directeurs tandis que la gestion de ces derniers incombe au Secrétariat de l'ATC. Les travaux techniques sont habituellement confiés à un cabinet d'experts-conseils possédant l'expertise voulue. L'étendue des travaux devant être exécutés par le cabinet d'experts-conseils est clairement précisée dans l'accord de services contractuels. Le contrat précise que les droits de propriété intellectuelle afférents aux travaux à exécuter reviendront à l'ATC et précisera en outre les extrants escomptés et les échéances connexes.

L'ATC fournit les lignes directrices en matière de logiciels, formats de fichier et polices de caractères qui doivent être utilisés par les experts-conseils pour livrer un rapport de projet final.

Élaboration d'une publication

Lorsqu'un rapport de projet reçoit l'approbation du conseil visé, il est ensuite acheminé au Secrétariat de l'ATC pour fins de diffusion sous forme de publication. Auparavant, il est enrichi des remerciements, dénis de responsabilité et mentions pour photos. Le rapport est ensuite reformaté au moyen d'un logiciel d'édition selon le modèle de conception approuvé, puis passé en revue par le personnel et au besoin, par des rédacteurs professionnels. Le prix du document est ensuite déterminé et ajouté à la librairie, puis une stratégie de commercialisation est identifiée.

Traduction

Association bilingue, l'ATC s'emploie à offrir autant que possible des services à ses clients, adhérents et membres du personnel dans les deux langues officielles. Les guides d'application nationale sont publiés en français et en anglais. Les autres documents peuvent également être publiés dans les deux langues. Lorsqu'un document est publié uniquement en anglais, un sommaire en français est rajouté au rapport anglais.

Assurance de la qualité

Les membres des comités directeurs des projets (CDP) et le personnel du Secrétariat passent en revue les projets de l'ATC à différentes étapes clés. La responsabilité de l'acceptation ou du rejet des extrants définitifs d'un projet incombe au CDP. Avant qu'un document ne soit publié comme produit de l'ATC, la supervision et l'approbation des comités permanents et des conseils doit être obtenue.

Format

La majorité des publications vendues à la Librairie de l'ATC sont offertes en version papier, et en livre électronique. Quelques exceptions s'appliquent, dont des anciennes publications accompagnées de documents ou de données sur cédérom, ou les publications à tarif plus bas dans le barème des prix. Dans ce cas-ci, il n'est pas financièrement réalisable d'offrir des versions papier et/ou livre électronique. Les publications gratuites sont uniquement disponibles en format téléchargeable électronique.

Changements et errata

Lorsqu'il est proposé d'apporter des changements au texte du *Manuel canadien de la signalisation routière* ou du *Guide canadien de conception géométrique des routes*, le Sous-comité de la rédaction et de la publication du Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation (CPTGC) ou encore le Sous-comité des révisions et des ajouts du Comité permanent de la conception géométrique (GDSC) sont respectivement enjoint d'examiner les propositions de changement en question. Il se peut que cette revue incite une mise à jour de la publication ou d'une section de la publication, qui suivrait le même processus d'élaboration que la publication d'origine. Les erreurs constatées dans les guides d'application nationale après leur publication sont corrigées par le biais de la diffusion d'errata sur le site Web de l'ATC.

PRIX

Philosophie

La structure de détermination des prix appliquée aux publications de l'ATC est fondée sur l'établissement de leur valeur marchande à partir d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- la complexité de l'information du document
- la valeur estimée de la propriété intellectuelle contenue dans le document
- la nature du document (guide d'application nationale, recueil de bonnes pratiques, rapport de recherche, etc.)
- l'objectif et les publics visés de ce document
- la longueur de la publication
- la production et les coûts qui doivent être rentabilisés par les ventes
- si le Conseil d'administration de l'ATC a approuvé le besoin de conserver une partie des recettes de vente dans un fonds de réserve pour entretenir la publication

En plus des facteurs susmentionnés, toutes les publications de l'ATC doivent offrir les tarifs préférentiels aux membres de l'ATC et des tarifs spéciaux aux partenaires de financement des projets pendant un temps limité.

Lignes directrices des prix

Le tableau suivant fournit des **LIGNES DIRECTRICES** afin de déterminer les prix des publications qui seront vendues, (c.-à-d. pas les dossiers d'information ni les dossiers de notions élémentaires, qui peuvent être téléchargés gratuitement).

Complexité de l'information	Public visé	Valeur estimée	Longueur de la publication	Résultat : Barème des prix* (\$ tarifs des membres)
Technique (5 pts)	Concepteurs / Intervenants (5 pts)	Élevée (5 pts)	Long (150+ pages) (5 pts)	Pointage = 16 points ou plus Prix = 200 \$+
Quelque peu technique (3 pts)	Gestionnaires / Décideurs (3 pts)	Moyenne (3 pts)	Moyen (75-150 pages) (3 pts)	Pointage = 10-15 points Prix = 100 \$-200 \$
Pas nécessairement technique (1 pt)	Général (1 pt)	Basse (1 pt)	Court (<75 pages) (1 pt)	Pointage = 9 points ou moins Prix = 30 \$-100 \$

Complexité + Public visé + Valeur estimée + Pointages de longueur = Lignes directrices du barème des prix

*Les résultats des prix, incluant les prix pour étudiants, doivent être comparés aux coûts de production et de distribution de la publication afin de s'assurer que le prix de vente final fournit à l'ATC une marge appropriée de profit, après la facturation des coûts de production et de commande. Les recettes liées à l'ajout de tout fonds de réserve approuvé par le Conseil d'administration seraient alors ajoutées au prix de vente déterminé.

Prix pour partenaires de financement

Au terme d'un projet, chaque partenaire de financement reçoit un exemplaire gratuit de la publication en format papier ou livre électronique, selon leur choix. Des exemplaires additionnels peuvent être achetés par les partenaires de projet à tarif réduit (réduction de 20 %), en tant qu'offre unique durant les trois mois suivant le lancement de la publication.

Accords de licence

Les accords de licence concernant la promotion d'une publication sur le site intranet des membres de l'ATC peuvent être négociés, au cas par cas.

Réduction

Une réduction de 10 % est offerte aux achats de 10 exemplaires ou plus qui seront livrés au même endroit, en même temps.

Prix et formats

Le prix d'une publication est le même peu importe le format (papier, livre électronique, autre). Il peut y avoir des exceptions pour les publications offrant les tarifs spéciaux destinés aux étudiants.

Tarif étudiant offert sur certains titres

Les étudiants peuvent acheter un nombre limité de publications à tarif spécial sur vérification de leur statut en tant qu'étudiant.

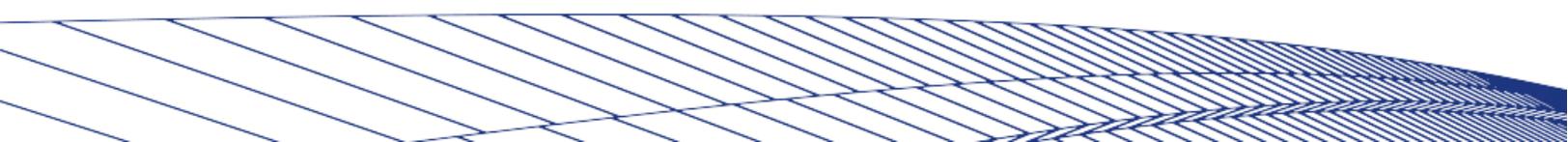
MARKETING

Les publications de l'ATC, soit à téléchargement gratuit ou vendues à la librairie de l'ATC, sont affichées dans la librairie lorsqu'elles sont prêtes à être distribuées. La commercialisation des publications fait appel à un certain nombre de moyens, à savoir :

- Page d'accueil du site Web de l'ATC et/ou autres communications de l'ATC
- Courriels auprès de membres et clients choisis de l'ATC
- Média social, c.-à-d. Groupes LinkedIn liés aux transports
- Publicités payées ou accords de publicité réciproques avec des associations de l'industrie
- Accords avec tierces parties partenaires
- Promotions spéciales dans le cadre d'événements/colloques de l'ATC
- Communiqués de presse

LIGNES DIRECTRICES POUR EXPERTS-CONSEILS

L'annexe A contient une liste de normes pour l'utilisation des logiciels, formats de fichiers et tout autre détail technique que l'ATC impose aux experts-conseils pour la préparation de rapports destinés à devenir des publications de l'ATC.



ANNEXE A – EXIGENCES POUR LA PRÉPARATION DE RAPPORTS DE PROJET POUR EXPERTS-CONSEILS

La liste ci-après précise les logiciels, formats de fichier et autres détails dont l'ATC impose aux experts-conseils des projets pour utiliser et fournir dans la préparation et la soumission de rapports numériques pour les publications.

EXIGENCES POUR DOCUMENTS

Veillez soumettre tous les éléments suivants :

- Version électronique du rapport complet (texte, graphiques, annexes, etc.) en format Adobe PDF
- Version électronique du document sera requise en Adobe InDesign pour tous les projets; toutefois elle sera requise pour certains projets.
- Version électronique du document en Microsoft Word
- L'ATC fournira un gabarit renfermant les exigences de l'ATC en matière de polices de caractères, en-têtes et bas de page, le logo de l'ATC, etc. Les experts-conseils doivent maintenir l'intégrité des normes contenues dans le gabarit. Les demandes pour des variations doivent être discutées avec le gestionnaire de projet.

EXIGENCES POUR FIGURES ET GRAPHIQUES

- Les fichiers électroniques pour tous les graphiques et images (c.-à.-d. tableaux, figures, panneaux routiers, photos, etc.) utilisés dans le rapport doivent être fournis à l'ATC avec le document final. Le texte accompagnant un graphique ou une figure doit être accessible par l'ATC pour faciliter la traduction.
- Les formats de graphiques acceptables sont Adobe Illustrator ou Adobe Photoshop. Les graphiques imbriqués dans les documents Word ne sont pas acceptables.
- Les fichiers électroniques pour les panneaux routiers doivent être en format vector.
- Les feuilles de calcul doivent être créées à partir de Microsoft Excel.
- Les photographies à trois pour quatre couleurs en format TIF, JPG, et de 300 dpi au minimum, doivent être soumises pour fins d'utilisation possible sur la couverture de la publication. Les mentions pour photos doivent être incluses avec chaque photo. Les droits d'utilisation des photographies, s'il y a lieu, devront être obtenus à l'avance par l'expert-conseil.

Note : Les publications sont généralement produites en noir et blanc, à l'exception de la couverture afin de minimiser les coûts de reproduction pour le format imprimé. La production d'un document en couleur a des répercussions au niveau des coûts et doit être considérée avant que la recommandation d'un format final ne soit faite au Secrétariat de l'ATC.

